

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Délibération N° 20-07-2023 / N°111

Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 19

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron, David Duchateau

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Marie Bernard suppléée par Michel Poiteau, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents excusés : Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix,

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Roland Descamps, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André

Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Briand et Eric Poulain.

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération : Autorisation donnée au Président pour signer un avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en date du 1^{er} Juillet 2022

Madame la Vice-présidente rappelle que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « habitat » a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du 1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2027.

Cette opération vise à accompagner les ménages modestes et très modestes dans leur projet de rénovation portant sur trois niveaux :

- la rénovation énergétique des logements,
- l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap,
- la rénovation des logements moyennement ou très dégradés.

Ce programme accompagne également les propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover leur logement.

Cette opération a fait l'objet de la signature d'une convention d'opération avec l'Anah en date du 1^{er} Juillet 2022.

Dans ce cadre, et après une année d'opération, dont les premiers résultats sont positifs, il convient de procéder à la signature d'un avenant à la convention d'opération afin d'ajuster les objectifs annuels de l'opération à la réalité du territoire.

Aussi, le tableau ci-dessous reprend les changements souhaités, validés par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

Cible	2022		2023		2024		2025		2026		2027		TOTAL	
	Convention	Avenant												
PO TD	0	1	1	5	2	2	3	2	3	0	1	0	10	10
PO MPR	30	11	60	51	60	52	60	52	60	52	30	52	300	270
PO Aut	10	17	20	40	20	43	20	40	20	0	20	0	100	140
PB	1	0	2	3	5	10	6	1	6	1	5	1	25	25

PO TD : Propriétaires Occupants très dégradés

PO MPR : Propriétaires Occupants énergie

PO Aut : Propriétaires Occupants autonomie

Les objectifs du volet « autonomie » sont augmentés de 40 dossiers. Ces derniers sont prélevés du nombre de dossiers « énergie » qui sont réduits à 270 sur la période. Cette évolution s'explique par la très forte demande des ménages d'adapter leur logement à leur vieillissement. A l'inverse les dossiers « énergie » sont moins

nombreux que prévus, cela est dû aux nombreux dossiers où les propriétaires de biens en travaux, par poste de travaux et de fait, ne peuvent pas bénéficier de l'OPAH, mais de MaPrimeRénov'.

Les autres objectifs sont restés identiques, la ventilation a été réajustée pour tenir compte des dossiers en cours.

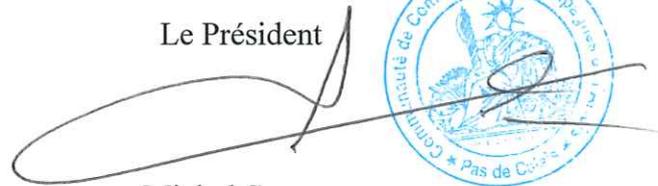
Madame la Vice-présidente précise que de nouveaux avenants seront très probablement à prévoir l'année prochaine en raison de modifications nationales des dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique.

La présente délibération vise donc à autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'opération pour acter les changements présentés ci-dessus.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 juin 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le présent avenant,
- autoriser le Président à signer tous documents permettant la bonne mise en œuvre de cet avenant.

Le Président



Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/07/2023 et publication ou notification du 28/07/2023

